

INDE/ BOMBAY RE1

Un/e directeur/trice d'école pour l'école française de Bombay, scolarisant 93 élèves (2 classes maternelles, 5 classes élémentaires, 1 classe de 6^{ème} homologuée et 6 classes CNED jusqu'à la terminale suivies par un coordinateur).

Le rôle du/de la directeur/trice faisant fonction de chef d'établissement dépasse largement les missions d'un/e directeur/trice d'école en France. Il consiste à piloter un établissement de la maternelle jusqu'à la terminale, dans un contexte et un environnement requérant des compétences spécifiques et singulières. Il/Elle est placé/e sous l'autorité du Conseiller de Coopération et d'Action culturelle de l'ambassade de France à Delhi et, par délégation, sous celle de l'Attachée de Coopération et d'Action culturelle à Bombay, et travaille avec un comité de gestion élu par les familles, organisme gestionnaire de l'établissement ayant signé une convention avec l'AEFE.

Le/la directeur/trice faisant fonction de chef d'établissement doit développer des relations empreintes d'écoute et de dialogue, avec l'instance gestionnaire de l'établissement et avec le poste diplomatique, en appui d'une réflexion axée sur la définition de perspectives communes traduites dans le projet d'établissement. A ce titre, il/elle devra montrer de réelles capacités de négociation et des compétences en communication, pour valoriser l'enseignement français à l'étranger et l'établissement actuellement inscrit dans un processus de relocalisation bien entamé.

Diplomate, disponible, sachant se mettre à l'écoute, apte à animer et diriger une équipe très diversifiée en termes de statuts et de compétences, il/elle saura faire preuve de grandes qualités d'adaptation.

Des qualités d'ouverture, d'initiative et de mobilisation des équipes seront nécessaires pour piloter, entre autres, le suivi du projet d'établissement, son développement et son évaluation au regard de la politique des langues (dispositifs PARLE et EMILE) et des parcours artistiques, culturels et scientifiques conformément aux préconisations du bureau de l'inspection de la zone. Il/elle devra également piloter l'opération de relocalisation et à terme le suivi du processus d'homologation des classes secondaires.

L'expérience d'une direction d'école d'au moins 8 classes et le CAFIMF ou CAFIPEMF constitueront des éléments d'appréciation de la candidature.

Décharge partielle d'enseignement, poste à pourvoir le 01/09/2018.